



Mastercraft
Language solutions for your business



**« Lëtzebuergesch mat menge Patienten
ze schwätzen ass fir mech natierlech »**

La loi du 26 mars 1992 stipule que toute personne exerçant une profession de santé est tenue d'acquérir les connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de son activité professionnelle.

déjà aujourd'hui,

les plus grands hôpitaux du Luxembourg
nous font confiance pour la formation
linguistique de leur personnel.

www.mastercraft.lu

organisme de formation professionnelle continue agréé